

Nice : l'évêque orthodoxe menacé de prison ferme

« Si j'étais habité par le moindre doute, j'abandonnerais les poursuites pour pédophilie. Je requiers la condamnation de M^r Paul parce que je suis convaincu de sa culpabilité ». Devant la cinquième chambre correctionnelle de Nice, le substitut Olivier Caracotch balaie d'un revers de robe les dénégations de l'évêque orthodoxe, à la tête jusqu'en 2000 du diocèse de Nice. A son encontre, il réclame 18 mois de prison, dont six ferme, ainsi que l'interdiction définitive d'exercer une activité en rapport avec des mineurs.

Peter Alderson, 62 ans, marque le coup. Le tremblement de sa main gauche, causé par la maladie de Parkinson, s'accroît. L'ecclésiastique, qui porte une longue barbe non taillée et une queue de cheval, a troqué la soutane pour un costume gris austère. Avec un accent british trahissant ses origines, il répète n'avoir commis aucun « acte impur » sur un orphelin de

onze ans, turbulent et surtout perturbé après avoir perdu ses parents décédés du Sida.

Le prélat a rencontré cet enfant de chœur début 1999 alors qu'il célébrait un office dans la banlieue de Londres. Il a sympathisé avec ce jeune noir au point de lui donner le bain au domicile de la grand-mère puis de l'inviter à Nice fin 1999. Il nie s'être livré à des attouchements en le « savonnant » puis en visionnant un film en Baie des Anges. « C'est quand même curieux pour un évêque » lance la présidente Anne Guéry « de participer au bain d'un enfant ». « Celui-ci refusait de se laver » explique Peter Alderson. « J'ai voulu aider une grand-mère totalement désespérée face à un pré-délinquant renvoyé de plusieurs écoles ».

Le journal intime de l'évêque interpelle également le tribunal.

Aux dates de rencontre avec le mineur, le prélat évoque des « tentations charnelles », « la recherche frénétique de plaisirs corporels, une maîtrise de soi qui lui échappe ». « J'exprimais la lutte entre le bien et le mal qui déchire chaque être humain » répond Peter Alderson. « Quant aux tentations » s'énerve-t-il d'un coup « il s'agissait de ne pas céder à la colère, pour raisonner le garçon et l'empêcher notamment de se baigner en décembre dans la Méditerranée ».

Délibéré le 7 février

L'évêque a cherché à comprendre pourquoi « on l'accuse de choses horribles ». Alors il a songé à « l'église de Moscou qui souhaitait récupérer à tout prix le diocèse de Nice et à la mafia russe qui

Dix-huit mois, dont douze avec sursis, sont requis à l'encontre de M^r Paul, qui nie tout attouchement sur un garçon de 11 ans

voulait en faire une tête de pont ». Le jeune plaignant aurait-il été manipulé et instrumentalisé ? Son avocate, Me Marie-Pierre Lazard, juge le scénario « délirant », alors que Olivier Caracotch estime impossible « d'inculquer à un mineur de 11 ans une version crédible ». « Depuis cinq ans » ajoute M^e Lazard « un adolescent, absent à la barre pour cause de fugue en Angleterre, attend que soient reconnus son agression et son traumatisme ».

« Le dossier est vide » rétorque à la défense M^e Eric Borghini en opposant « les déclarations contestables d'un gamin à celles d'un ecclésiastique de renom ». Le tribunal rendra son délibéré le 7 février.

Jean-Paul FRONZES